



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCÈS À L'ÉNERGIE SOLAIRE AUX COMORES

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SPÉCIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE DE L'AGENCE D'EXÉCUTION DU PROJET (AEP)

1. CONTEXTE

L'Union des Comores, par l'intermédiaire du Ministère en charge de l'Énergie (le Client), souhaite développer la production d'énergie solaire dans le pays et améliorer la performance de la Société nationale d'électricité Sonelec. Pour exécuter les activités du Projet telles que prévues dans le document justificatif du Projet, le client désire recruter **un Spécialiste en sauvegarde environnementale de l'Agence d'Exécution du projet (AEP)**.

Malgré un potentiel d'énergie renouvelable avéré très important, notamment l'énergie solaire, le plus grand part de l'électricité est produit à partir de groupes électrogènes utilisant du pétrole importé. Les coûts de production qui en résultent sont très élevés. Ces coûts, couplés à un taux de pertes élevé en raison de la vétusté du réseau de distribution, de la fraude et des difficultés de recouvrement des factures, mettent en péril l'opérateur Sonelec.

L'objectif du projet est de construire des installations de production photovoltaïque (PV) avec stockage sous forme de batteries et d'injecter dans le système électrique afin de diversifier le mix énergétique des Comores. La production PV se substituera à la production thermique classique et permettra ainsi de réduire la consommation de produits pétroliers.

Cet objectif sera atteint grâce à la mise en place d'une plate-forme technologique et institutionnelle robuste permettant l'essor du PV sur le territoire à travers la réalisation d'un projet pilote.

Ce projet soutiendra les principaux objectifs de la politique énergétique du gouvernement de l'Union des Comores (GdC). Exploiter le potentiel d'énergie solaire du pays améliorera la

sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores au pétrole. Il contribuera aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Enfin la réduction des coûts de production du kWh et l'amélioration de la qualité de fourniture favoriseront l'emploi et le développement économique local.

Le présent document détaille les termes de référence pour la mission du Consultant.

2. Description du projet

Le Gouvernement des Comores et la Banque Mondiale ont initié la phase de préparation du Projet selon la structure suivante :

Composante 1 : Investissement dans le stockage d'énergie, la production d'origine photovoltaïque et la modernisation du système électrique.

Composante 2 : Redressement commerciale et opérationnelle de SONELEC

Composante 3. Assistance technique, mise en œuvre du projet

Composante 4 : Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC)

Pour exécuter les activités de la composante 1 et 2 telles que prévues dans le document du Projet Comores Énergie, la Sonelec désire recruter un CONSULTANT Spécialiste en Sauvegarde environnemental de l'Agence D'Exécution du Projet (AEP) dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents Termes de Référence. Le Spécialiste en Sauvegarde environnemental devra travailler en collaboration étroite avec le coordonnateur de l'Agence d'exécution du projet l'Unité de Coordination du Projet (AEP).

Le GdC et la Banque Mondiale ont initié la phase de préparation du projet selon la structure suivante :

Composante 1 : Investissement dans le stockage d'énergie, le photovoltaïque et la modernisation du système électrique.

Cette composante financera environ 9 MWc de PV sur Grande Comores (6 MW), Anjouan (2 MW) et Mohéli (1 MW). Afin de permettre l'injection future d'énergie solaire dans le réseau de chacune des trois îles, cette composante installera également un stockage autonome par batterie (i) sur Grande Comores (15 MWh); (ii) sur Anjouan (3MWh), et (iii) sur Mohéli (1MWh). Pour assurer la stabilité du système électrique sur les trois îles, réduire les pannes et améliorer la qualité globale de l'approvisionnement en électricité, cette composante comprendra également des investissements dans le réseau de transmission d'électricité.

Composante 2 : Redressement commerciale et opérationnelle de Sonelec

Sur la base des résultats obtenus avec le projet PRES, cette composante vise à renforcer la performance opérationnelle et la gouvernance de la Sonelec à travers la mise en œuvre effective d'un plan d'amélioration de la performance (PAP) de l'entreprise, y compris un programme complet de protection des revenus couvrant l'expansion géographique de la Sonelec.

Composante 3. Assistance technique, mise en œuvre du projet

Cette composante fournira un soutien essentiel à la mise en œuvre du projet ainsi qu'un renforcement des capacités des entités d'exécution nécessaires à la mise en œuvre des composantes 1 et 2. Cette composante apportera un soutien aux principales institutions du secteur de l'énergie par le recrutement d'experts externes et la fourniture de formations (y compris des ateliers) pour remplir les fonctions clés, notamment : (i) la consolidation du cadre institutionnel, de planification et réglementaire du secteur, (ii) appui technique à la SONELEC et à la DGEME, (iii) études spécifiques dont plan de développement à moindre coût basé sur le schéma directeur adopté, analyse géospatiale de l'électrification.

Composante 4 : Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC)

Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC) à zéro allocation peut être utilisée pour contribuer à la mise en œuvre d'activités en réponse à une urgence nationale éligible.

Le Projet COMORES ENERGIE sera mis en œuvre sur une période de 5 ans par le Ministère de l'Énergie via l'Unité de Coordination du Projet (UCP) qui pilotera la mise en œuvre du Projet et l'Agence d'Exécutons du Projet (AEP) qui aura la délégation pour la mise en œuvre de la composante 1 et 2 du Projet.

Pour exécuter les activités du projet telles que prévues dans le document justificatif du Projet COMORES EENERGIE, la SONELEC désire recruter un **Responsable en Sauvegarde Environnementale de l'Agence d'Exécution du projet (AEP)**. Les responsabilités et le profil sont définis dans les présents Termes de Référence et concernent les activités de la composante 1 et 2 du Projet. Les liens de collaboration et fonctionnels dans le cadre de sa mission sont indiqués ci-dessous :

Supérieur hiérarchique :

Coordonnateur du Projet **Autorité sur** les aspects environnementaux

Liens fonctionnels :

Tous les experts techniques du projet.

Sous la supervision et l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale assure des fonctions liées aux aspects environnementaux et le reporting selon les exigences du Projet. Il exécute les tâches clés indiquées ci-bas.

3. OBJECTIFS

Ces Termes de référence visent à décrire les tâches et le processus de recrutement d'un Responsable ensauvegarde environnementale de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) COMORES ENERGIE.

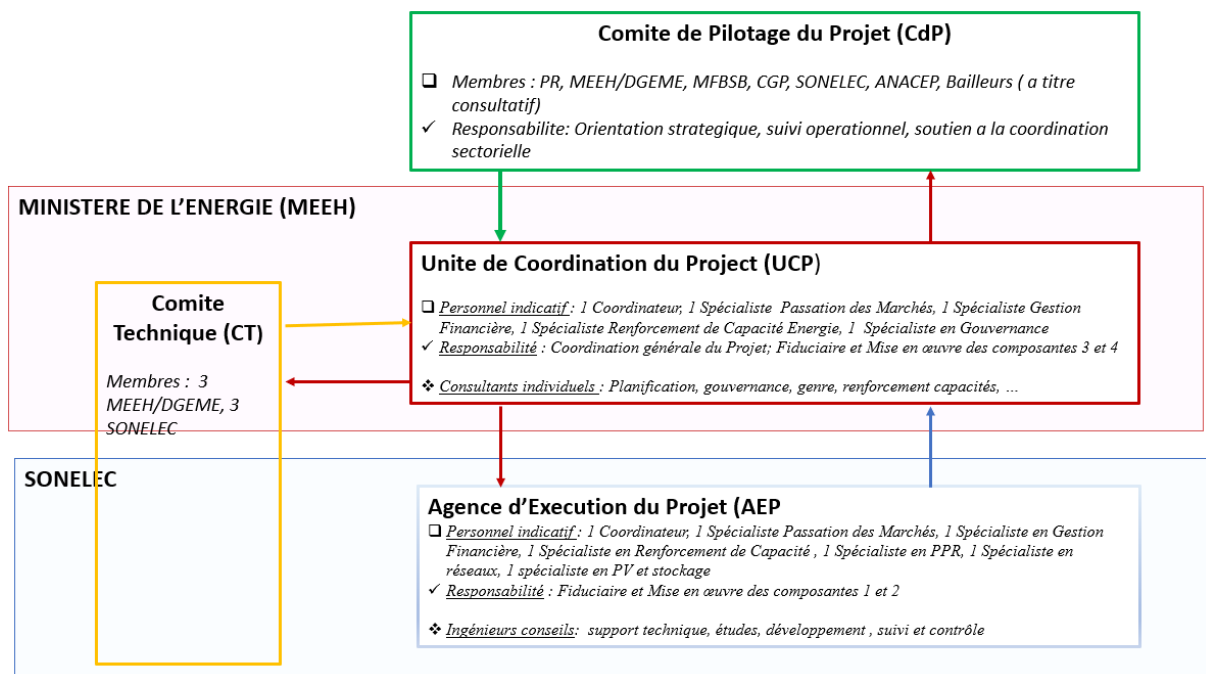


Schéma institutionnel du projet

4. DESCRIPTION DES TÂCHES PRINCIPALES

La mise en œuvre du Projet pourrait engendrer des risques et des incidences environnementales et sociales potentiellement négatives et positives. La Banque mondiale (BM), dans l'application de ses politiques de sauvegarde environnementales et sociales, doit s'assurer que les prêts et investissements n'entraînent pas de risque et de dommage sur l'environnement et la population. Aussi, le Projet est soumis aux politiques environnementales de la Banque mondiale suivant la politique opérationnelle sur l'Évaluation Environnementale.

Le Gouvernement de l'Union des Comores mettra en œuvre les mesures et actions concrètes afin que le Projet soit exécuté dans le respect des Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale.

Dans le cadre de la préparation des instruments environnementaux et sociaux dans les zones d'intervention du Projet conformément au nouveau cadre Environnementale et Social (CES), notamment l'étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) y compris le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et travaille en étroite collaboration avec le responsable du sauvegarde sociale ainsi que l'élaboration des Documents cadres, Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et le code de conduite environnemental avec les normes et standards de gestion et de matières dangereuses, polluantes, pouvant être utilisées pendant les travaux et générées comment résidus après les travaux pour l'aménagement des sites. Il assure avec le responsable social la préparation et la mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES).

Le Spécialiste En Sauvegarde Sociale assistera l'AEP dans l'intégration des aspects environnementaux et sociaux et dans le suivi de proximité des activités du projet des Normes Environnementaux et Sociales applicables et pertinentes au projet.

Sous la responsabilité technique du Coordonnateur du Projet, le Spécialiste de Sauvegarde environnemental a pour mission principale de mettre en œuvre le CGES et des PGES/ EIES/ PEES et d'assurer que les activités financées par le Projet soient examinées et évaluées en fonction des risques et des exigences sociales conformes aux dispositions de la politique opérationnelle en vigueur de la Banque Mondiale sur l'évaluation Environnementale et sociale applicable, aux lois nationales et aux directives du CGES.

Le Responsable en sauvegarde environnementale sera placé sous la supervision technique du Coordonnateur du Projet en tant que structure de mise en œuvre des activités du projet et en relation fonctionnelle avec le Coordonnateur de manière à :

- Assurer la tenue à jour de la gestion Environnementales dans le PEES
- Veiller à la prise en compte des aspects environnementaux dans les travaux;
- Assurer la revue des documents de sauvegarde du projet avant sa soumission à la Banque mondiale.
- Conduire des missions de suivi et d'appui de mise en œuvre des PGES entreprises et de mesures de protection de l'environnement et de réduction des risques environnementaux et sociaux du projet.
- Assurer le suivi des indicateurs environnementaux.

- Considérer et se référer aux politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale et aux directives environnementales et sociales EHS générales et spécifiques du Groupe de la Banque Mondiale ;
- La directive de la Banque mondiale relative à l'engagement citoyen dans le cadre des projets d'investissement ;
- Les conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par l'Union des Comores ;
- Le cadre politique et légal national concerné par la Gestion Environnementale et Sociale (GES) ;
- Les instruments de sauvegardes préparés dans le cadre du projet : le CGES, les EIES, les PGES, les CPRs et les PARs, et le manuel de procédures du projet.
- Les documents de bonnes pratiques nationales et internationales sur les normes et les mesures de réduction des impacts et des risques internationales.
- Les autres documents pertinents.

Plus spécifiquement, le Responsable en sauvegarde environnementale est appelé à travailler sur la prise en charge du suivi, du pilotage et de la coordination des études, de la mise en œuvre et de l'évaluation des études et expertises environnementales à savoir les études EIES, le PGES, les documents de sauvegarde conformément aux règlements en vigueur, de l'élaboration des rapports de sauvegarde. Ces documents visent à définir, à analyser et à recommander des mesures pour prendre en compte les conséquences potentiellement importantes d'un projet. Ce sont donc des outils d'aide à la décision dans la mesure où elle favorise l'étude de diverses manières de mener un projet à bien et d'arriver à une solution préférable.

5. ACTIVITES ET RESPONSABILITES

Dispositifs généraux

Le (la) Spécialiste en sauvegarde environnementale devra travailler conjointement avec le (la) spécialiste de sauvegarde sociale du projet sur les questions relatives aux aspects sauvegarde du projet et veillera à l'intégration et à la gestion des aspects environnementaux dans la planification et l'exécution des sous-projets. Le (la) Spécialiste en Sauvegarde environnemental travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP).

Activités et responsabilités communes :

De manière non exhaustive, le (la) Spécialiste en sauvegardes sociales et le Spécialiste en sauvegardes environnementales devront:

- i. Assurer la programmation Environnementale et Sociale conformément au PEES
- ii. Assurer la filtration des sous-projets afin que risques et impact sociaux puissent être pris en compte et que les instruments de sauvegardes applicables puissent être identifiés ;
- iii. Assurer la revue, l'analyse de cohérence et de suffisance des documents de sauvegarde du projet avec le CGES, et la prise en compte des directives sur les EHS générales et spécifiques applicables aux activités du projet ;
- iv. Développer un programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés. Mettre en place un tableau de bord de suivi environnemental et social des activités du projet et apprécier la performance de gestion environnementale et sociale ;
- v. Rédiger les Termes de Référence de bureaux d'études ou consultants individuels à recruter par le Projet afin d'appuyer les études ou la mise en œuvre des activités de sauvegardes ;
- vi. Participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale ;
- vii. Développer des outils de sensibilisations et d'information sur les aspects environnementaux et sociaux du projet ;
- viii. Mener des consultations publiques et des entretiens auprès des parties prenantes afin de connaître leurs opinions et leurs préoccupations par rapport au projet. Ces consultations doivent se tenir pendant la préparation du rapport considéré afin d'identifier les principaux enjeux et impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'après la préparation du rapport préliminaire afin de recueillir les commentaires des parties prenantes sur les mesures d'atténuation et de bonification proposées.
- ix. Identifier des responsabilités institutionnelles et les besoins en renforcement de capacités des bénéficiaires ou partenaires, si nécessaire, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation environnementale et sociale.
- x. Organiser ensemble des ateliers d'information, de formation et de renforcement des capacités sur les principes de sauvegardes environnementales et sociales applicables aux projets, sur l'évaluation environnementale et sociale du projet auprès des partenaires et personnes concernés ;

- xi. Veiller à l'application des procédures environnementales nationales et des Normes Environnementales et Sociales du CES de la BM dans les activités du projet ;
- xii. Effectuer le suivi environnemental et social des activités du Projet et ajustements
- xiii. Rédiger les rapports spécifiques du projet en matière de sauvegardes et en fonction des besoins du projet, entre autres, rapports périodiques mensuel, semestriels et annuels)

6. TACHES ET RESPONSABILITES SPECIFIQUE A LA SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

Pour mener à bien la mission, il est demandé au Spécialiste en Sauvegarde Environnementale de veiller à la réalisation des tâches suivantes :

- Maitrise des principes et des dispositions environnementales et sociales du projet dont PEES, CGES, les EIESs, PGES, CPR, et PAR les guides de bonnes pratiques Environnementales et Sociales pour assurer la conformité des activités du projet.
- Montage d'un programme de suivi environnemental, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés.
- Sensibilisation des décideurs et les responsables techniques du projet sur la nécessité de la prise en compte des questions environnementales dans les activités ;
- Identification des responsabilités institutionnelles et les besoins en renforcement des capacités, si nécessaire, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation environnementale-
- Conduite des consultations publiques et des entretiens auprès des parties prenantes afin de connaître leurs opinions et leurs préoccupations par rapport au projet. Ces consultations doivent se tenir pendant la préparation du rapport de l'Etude afin d'identifier les principaux enjeux et impacts environnementaux, ainsi qu'après la préparation du rapport préliminaire afin de recueillir les commentaires des parties prenantes sur les mesures d'atténuation et de bonification proposées.
- Revue du ou des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) conformément au contenu typique présenté du CGES.
- Conduite des missions d'appui à la mise en œuvre des PGES des entreprises et des sessions de renforcement de capacité des différents acteurs concernés dans l'intégration des dimensions environnementale et la conformité des sous projet financés par le projet aux politiques de sauvegarde, aux directives EHS.

Plus spécifiquement le Responsable en sauvegarde environnementale devrait conduire les activités suivantes :

- Assurer la revue et l'analyse de cohérence et de suffisance des documents de sauvegardes du projet avec le CGES, les politiques opérationnelles de la Banque mondiale sur l'environnement et le sociale et les directives sur les EHS générales et spécifiques applicables aux activités du projet,
- Assurer la revue et la conformité des Plan de gestion environnementale du projet et leur adéquation avec les enjeux et les risques environnementaux et sociaux caractérisés dans les EIES/PGES et le site du projet.
- Assurer les sessions de renforcement de capacité des différents acteurs sur les E&S ainsi que les appuis à la prise en compte des dimensions environnementales et sociale du projet.
- Mettre en place un tableau de bord de suivi environnemental des activités du projet et apprécier la performance de gestion des aspects environnementaux.
- Veiller à l'application de la procédure environnementale nationale dans les activités du projet ;
- Conduire le suivi des activités environnementales du projet et ajustements nécessaires au besoin.
- Développer un système de concertation, de coordination et d'échanges avec les institutions nationales, impliquées dans la mise en œuvre et le suivi environnemental du PACT.
- Organiser des ateliers d'information et de formation sur l'évaluation environnementale de l'UCP, des membres du Comité de pilotage, du comité technique, des Assistants techniques sectoriels, des élus locaux (communes) ainsi que toutes les parties prenantes du Projet.
- Assurer la disponibilité dans toutes les activités et contrats des travaux du projet d'une clause environnementale solide cohérente avec les PGES et EIES approuvées par la Banque Mondiale.
- Développer et mettre en œuvre, avec l'expert en sauvegarde sociale, la formation/renforcement de capacité des acteurs locaux sur les questions de sauvegardes environnementales et sociales du projet et assurer les suivis ;

- Etablir les rapports périodiques de la gestion environnementale du projet et la performance environnementale du projet.
- Assurer l'archivage des documents de sauvegarde et la gestion des informations et des consultations du publique ;
- Assurer la coordination du suivi, de l'évaluation et de la supervision des différentes activités en lien avec la gestion environnementale du projet ;
- Assurer le lien direct de l'UCP avec les responsables techniques du Panel consultatif environnemental, social et en infrastructures/génie civil.
- Assurer l'archivage des documents de sauvegarde et la gestion des informations et des consultations du publique.
- Réaliser toutes autres tâches relevant de sa fonction qui pourraient lui être confiées dans le cadre des activités du Projet.

7. PROFIL REQUIS

Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale doit :

- Posséder des expériences larges dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale et de l'étude d'impact environnemental;
- Avoir les qualifications ci-après.

8. Qualifications et expériences minimales requises :

- Titulaire d'un diplôme BAC + 4 au minimum dans le domaine des Sciences Environnementales ou en Géographie, en Environnement ou diplôme équivalent ;
- 10 ans d'expériences dans le domaine : mise en place des évaluations environnementale des projets et la conduite des audits environnementaux ;
- Une bonne connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale et des directives EHS et de maîtrise de la législation environnementale de Union des Comores ;
- Des expériences confirmées en étude d'impact environnemental ;
- Fortes expériences en suivi et évaluation de projets ;
- Au moins avoir réalisé une mission similaire ;
- Une bonne aptitude à communiquer et une excellente capacité rédactionnelle en français et une bonne compréhension de l'anglais ;

Une aisance relationnelle de travail avec les partenaires du Projet, particulièrement avec les institutions financières et les responsables des départements ministériels en charge des affaires

maritimes et de l'environnement. Ayant une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint).

Personnalité :

- Sens d'initiative et capacité de travailler avec un minimum de supervision,
- Sens de la rigueur et d'organisation ;
- Honnête et intègre ;
- Dispose de bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe.

Atouts :

- Expériences dans les projets financés par les partenaires techniques et financiers multi et bilatéraux (BM, BAD, UE, AFD, BID, etc).

9. LIVRABLES ET PERIODICITE

Rapport mensuel, trimestriel et semestriel sur les réalisations significatives. Les candidatures féminines remplissant les conditions sont vivement encouragées.

10. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Durée du contrat

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera d'un an renouvelable selon les résultats du rapport annuel de chaque année.

11. OBLIGATIONS DE L'AGENCE D'EXÉCUTION DU PROJET VIS-A-VIS DU RESPONSABLE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

L'Agence d'Exécution du Projet au sein de la SONELEC remettra au Responsable en sauvegarde environnementale l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Il mettra également à sa disposition, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service. Une évaluation de la performance du Responsable en sauvegarde environnementale sera faite tous les six mois au cours des missions de supervision de la Banque Mondiale.

12. REMUNERATION ET ECHEANCES DE PAIEMENT

Les termes de rémunération dépendront de l'expérience et des qualifications requises conformément à la grille convenue entre la Sonelec et la Banque Mondiale.

13. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur de l'Agence d'exécution du projet;
 - Un curriculum-vitae actualisé, confectionné suivant le modèle en annexe ;
 - Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle;
 - Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
 - Une copie de la CNI ou Passeport.
2. Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

14. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le Spécialiste En Sauvegarde Environnementale sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Unité de Coordination du Projet ;
- C'est un poste individuel à temps plein ;
- Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

Les candidats intéressés peuvent adresser leurs candidatures au Secrétariat de la Direction générale de la SONELEC au plus tard le 29 décembre 2022 à 10h00 à l'attention de :

- *Monsieur le Directeur général de la SONELEC*
- *Agence d'Exécution du projet*
- *Moroni - Coulée*
- *Union des Comores*
- *Tél : +2693345127*
- *Fixe : +269 773 86 89*
- *Pour les demandes d'informations : E-mail : procurement.sonelec@gmail.com*

Avec la mention : « **Recrutement d'un consultant individuel comme Consultant spécialiste en sauvegarde environnementale de l'Agence d'exécution du projet d'accès à l'Energie aux Comores** ».